

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2022

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de membres représentés : 3
- Quorum : 11

Campagne emplois 2021-2022 : transformation d'un poste de MCF en poste de PU dans le cadre du plan national de repyramidage

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 fixant pour l'année 2021 et l'année 2022 la répartition établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'universités et aux corps assimilés.

Considérant les recommandations règlementaires visant à promouvoir des maîtres de conférence, d'une part titulaires de l'habilitation à diriger des recherches et relevant pour 75% d'entre eux du 2nd grade (hors classe) et 25% du 1^{er} grade (classe normale) avec une ancienneté de 10 ans, d'autre part au sein des sections du Conseil national des universités déficitaires au plan national et/ou local.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité des votants, la proposition d'ouvrir la voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'universités par promotion interne aux maîtres de conférences hors classe titulaires de l'habilitation à diriger des recherches au sein des sections du Conseil National des Universités suivantes :

- 61^{ème} section CNU
- 27^{ème} section CNU.

↳ **VOTE :**

- **Votant :** 15
- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 15
- **Pour :** 15
- **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 27 janvier 2022

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM

